



HAL
open science

Les jeunes et le travail en Tunisie

Imed Melliti

► **To cite this version:**

Imed Melliti. Les jeunes et le travail en Tunisie. M. Vultur; D. Mercure. Perspectives internationales sur le travail des jeunes, Presses de l'Université Laval, pp.87-106, 2011. halshs-03862584

HAL Id: halshs-03862584

<https://shs.hal.science/halshs-03862584v1>

Submitted on 9 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES JEUNES ET LE TRAVAIL EN TUNISIE

Imed Melliti

Ce chapitre aborde le travail des jeunes en Tunisie¹. Il met l'accent sur deux niveaux d'analyse: d'une part, l'emploi des jeunes et les politiques publiques et, d'autre part, les vécus et les représentations des jeunes par rapport au travail et aux situations de chômage et de précarité. Il tente de répondre aux questions suivantes: dans quelles conditions «objectives» les jeunes accèdent-ils au travail? Quels sont les enjeux politiques et les significations spécifiques du chômage des jeunes, comparé à celui d'autres catégories d'âge, et comment les politiques publiques d'emploi cherchent-elles à l'endiguer? En quoi l'emploi et le chômage des jeunes interpellent-ils la société tunisienne dans son ensemble? Quel rapport les jeunes eux-mêmes entretiennent-ils avec le travail? Comment font-ils face aux situations de chômage et de précarité et quelles sont les stratégies qu'ils utilisent pour s'en sortir?

Pour répondre à ces questions, nous mettrons à profit trois types d'informations: des données statistiques, des rapports d'expertise élaborés par des institutions tunisiennes en charge de l'emploi et d'organisations régionales et internationales (ministère de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle des jeunes, Banque mondiale, Ligue des États arabes, etc.), ainsi que des matériaux recueillis dans le cadre d'études ethnographiques et qualitatives consacrées au vécu de la précarité et du chômage chez les jeunes et à leurs parcours professionnels.

1. Précisons que le texte a été rédigé avant le déclenchement des événements qui ont conduit en Tunisie à la révolution du 14 janvier 2011.

1. L'EMPLOI DES JEUNES EN TUNISIE : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En Tunisie, la question de l'emploi des jeunes devient une priorité politique, dans un contexte marqué par une refonte profonde de l'économie et des rapports entre État et société. À cet égard, la mise en œuvre au milieu des années 1980 du plan d'ajustement structurel (PAS) constitue un tournant important². Ce plan d'ajustement a été conçu comme un levier de libéralisation de l'économie et de réhabilitation des mécanismes du marché ; il avait pour corollaire la réduction des effectifs de fonctionnaires, à travers le rationnement, voire le gel – sauf pour certains secteurs comme la santé et l'éducation – des recrutements dans le secteur public. L'adhésion aux accords du GATT et, plus tard, à l'OMC, et la conclusion, en 1995, d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne, ont accentué l'orientation libérale de l'économie tunisienne, se soldant par un programme de mise à niveau des entreprises publiques et privées axé sur l'amélioration de la compétitivité³. En dépit d'une croissance économique soutenue, cette course vers la compétitivité, à travers la compression des coûts salariaux, a empêché le secteur privé de compenser les effets du ralentissement de la création d'emploi dans les établissements et la fonction publique. Deux réformes substantielles et consécutives (1994 et 1996) du Code du travail ont été adoptées, dans le but d'introduire plus de « flexibilité » à travers l'assouplissement des conditions de licenciement et l'institution de nouveaux types de contrats de travail à durée déterminée et à temps partiel. Elles visent tant à accompagner les mutations profondes du monde du travail (et les relations contractuelles qui s'ensuivent) qu'à les rendre possibles en les institutionnalisant⁴.

2. L'application des mesures du PAS, considérée par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale comme la solution miracle pour sortir la Tunisie de la crise économique qui a sévi durant la première moitié des années 1980, a été conduite sans heurts par les dirigeants politiques au pouvoir après l'éviction de Bourguiba en 1987, malgré les émeutes et les mouvements sociaux que les premières tentatives de sa mise en œuvre avaient suscité auparavant. La « thérapie de choc », préconisée dans le cadre du PAS, comporte trois aspects : 1) la réduction des investissements publics et des dépenses de l'État ; 2) l'impulsion des exportations par le biais de la dévaluation monétaire et par la suppression des barrières douanières ; 3) la réduction du rôle économique de l'État et la privatisation des entreprises publiques. Voir à ce sujet T. Letäief Azaïez, *Tunisie : changements politiques et emploi (1956-1996)*, Paris, L'Harmattan, 2000.

3. A. Halleb et S. Ben Sedrine, *Caractéristiques du marché du travail en Tunisie, politiques de développement des ressources humaines et politiques de l'emploi*, Tunis, GTZ, 2006 (rapport inédit).

4. R. Castel parle à ce sujet d'une « institutionnalisation du précaire ». Voir R. Castel, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009. À propos de la

En amont, les problèmes que génèrent les dysfonctionnements du système éducatif, à savoir les effets pervers de la massification et de l'amélioration du rendement interne des institutions d'enseignement supérieur et de l'ensemble des dispositifs éducatifs (avec l'inflation des diplômes, la baisse de la qualité des formations, la saturation de certaines filières, etc.) jouent un rôle aussi déterminant dans la reconfiguration du marché du travail. Outre les difficultés d'insertion des jeunes en rupture de scolarité, c'est désormais – fait inédit jusque-là – le destin économique chaotique des diplômés qui interpelle les élites politiques, conscientes que « les chemins respectifs du système éducatif et du marché de l'emploi ont commencé à se séparer⁵ ». Incriminant la concentration des effectifs étudiants dans des secteurs à faible « employabilité » (cette notion servant désormais d'outil d'évaluation des filières et des formations), l'État tente d'engager une refonte de l'enseignement supérieur, qui se traduit au cours des années 1990 par la mise en place des Instituts supérieurs d'enseignement technique (ISET), destinés à répondre à la demande des entreprises privées en techniciens supérieurs⁶. Aujourd'hui, la prise en compte de l'employabilité comme critère fondamental dans la conception des profils et des *curricula* d'enseignement continue d'être le mot d'ordre par excellence dans la mise en œuvre/transposition de la réforme issue du processus de Bologne (communément appelée réforme LMD⁷). Mais ni la lucidité des élites politiques⁸, ni les refontes successives des systèmes d'éducation et de formation, et encore moins (comme nous allons le montrer) la « politique active » de l'emploi n'auront raison du chômage, de plus en plus élevé, des jeunes diplômés.

refonte du droit du travail en Tunisie, voir A. Mouelhi, « Flexibilité : le mot de l'emploi..., les maux du droit social », *Travail et Développement*, n° 27, 2009, p. 7-28.

5. Consultation nationale sur l'emploi (CNE), *Croissance et développement : le défi de l'emploi aux multiples dimensions. Diagnostic* (rapport intermédiaire, inédit), Tunis, 2008.
6. S. Ben Sedrine et V. Geisser, « Les diplômés à la sortie de l'université », *Monde Arabe-Maghreb-Machrek*, n° 157, 1997, p. 17-28.
7. Voir, à ce sujet, F. Rekik, « LMD, employabilité et nouvelles mobilités des étudiants tunisiens », dans S. Mazzella (dir.), *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, Tunis et Paris, IRMC-Karthala, 2009.
8. On constate cette lucidité dans les conclusions du rapport issu de la Consultation nationale sur l'emploi. Le rapport précité dénonce les insuffisances d'un système éducatif centré sur une gestion sommaire des flux. « Le pilotage des établissements scolaires et universitaires, y lit-on, est principalement axé sur l'accueil de flux à l'entrée plutôt que sur leurs destinées professionnelles. » Voir CNE, *Croissance et développement : le défi de l'emploi aux multiples dimensions. Diagnostic*, op. cit., p. 31.

C'est dans ce nouveau contexte que le chômage, qui affecte des jeunes de plus en plus nombreux et de plus en plus instruits, est en passe de devenir une menace, mettant en danger les régulations sociales, les équilibres et les formes de légitimité fragiles qui commandent le rapport entre État et société⁹. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler les mouvements de contestation qui ont accompagné, dans le milieu étudiant, l'instauration par l'État de nouveaux concours d'accès à la fonction publique, tel que le CAPES (1998). La mise en place de ces concours, notamment le CAPES (Concours d'aptitude au professorat d'enseignement secondaire), a été perçue comme une tentative de « diversion » de la part des pouvoirs publics, jugés incompétents dans leur gestion de la question de l'emploi des jeunes diplômés. L'ambivalence du dispositif ne fait pas de doute. Présentés comme un instrument administratif permettant d'introduire plus d'équité dans le traitement des candidatures aux emplois de la fonction publique, dans un contexte de rareté et de compétition grandissantes, ces concours sont instrumentalisés par l'État comme des « couloirs d'attente ». Il s'en sert pour gérer l'engorgement des listes d'attente des postulants et pour rationaliser le recrutement des diplômés optant pour le marché public de l'emploi. De leur côté, les jeunes s'en saisissent, comme nous allons le voir, pour jalonner le temps de l'attente et pour ne pas se résigner à l'installation définitive dans la précarité et le chômage.

1.1 L'emploi des jeunes : un enjeu politique majeur

Selon les données du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2004, le taux global de chômage¹⁰ en Tunisie est de l'ordre de 14 %. Le chômage est beaucoup plus lié à des difficultés d'insertion qu'à des problèmes de réinsertion et de licenciement et concerne davantage les jeunes. Alors que le taux de chômage de la population âgée de 25 à 60 ans était, en 2004, de l'ordre de 10 %, celui de la tranche d'âge 18-24 ans s'établissait à 28 %. Ce taux atteint 31 %

9. A. Hafâiedh, « Trajectoires de chômeurs diplômés en Tunisie : l'attente, l'ailleurs et la conversion », dans V. Geisser (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs*, Paris, Éd. du CNRS, 2000, p. 122-136.

10. D'après la définition de l'Institut national de statistique, est considérée comme chômeur toute personne âgée de 15 ans et plus n'ayant pas travaillé au cours de la semaine de référence, qui cherche un emploi et qui est disponible pour travailler au cours des deux semaines qui suivent la semaine de référence.

en 2007. Plus de 70 % des chômeurs ont moins de 30 ans¹¹. Par ailleurs, la population juvénile concernée par le chômage est de plus en plus instruite. Globalement, le taux de chômage des individus ayant un niveau d'instruction supérieur est passé de 8,6 % en 1999 à 14,8 % en 2005, dans un contexte de massification où les effectifs annuels de diplômés ne cessent d'augmenter, entraînant un allongement progressif des délais d'attente avant l'insertion en emploi¹². D'après certaines projections, et dans le cas où il ne serait pas maîtrisé, le taux de chômage des diplômés pourrait atteindre 26 % en 2016¹³. Selon les résultats d'une enquête réalisée entre 2005 et 2006¹⁴, le taux de chômage des diplômés universitaires de la cohorte 2004 (qui ont obtenu leurs diplômes dix-huit mois avant la réalisation de l'enquête en question) est estimé à près de 45,6 % des actifs¹⁵. Ce taux serait nettement plus élevé si l'on comptabilise les jeunes bénéficiaires des stages d'initiation à la vie professionnelle et des formations complémentaires subventionnés par l'État¹⁶.

L'emploi des jeunes est une priorité politique majeure, à travers laquelle se joue, en partie, la légitimité du pouvoir politique en tant que garant d'un modèle de justice et de redistribution. Plusieurs éléments témoignent de la place importante occupée par l'emploi des jeunes dans l'« agenda » politique, dont deux indices particulièrement significatifs : la présence « obsessionnelle » de l'emploi des jeunes dans la rhétorique politique officielle et dans le découpage administratif¹⁷, et le « gigantisme »

-
11. Institut national de statistique, *L'enquête nationale sur la population et l'emploi de l'année 2008 : document préliminaire*, Tunis, 2009 (rapport non publié).
 12. Ministère de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle des jeunes (MEIPJ) et Banque mondiale, *Dynamique de l'emploi et adéquation de la formation parmi les diplômés universitaires*. Vol. 1 : *Rapport sur l'insertion des diplômés de l'année 2004*, Tunis, 2008.
 13. CNE, *Croissance et développement : le défi de l'emploi aux multiples dimensions*. *Diagnostic*, *op. cit.*
 14. Il s'agit d'une enquête réalisée par le ministère de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle des jeunes avec le soutien de la Banque mondiale et menée dans l'ensemble du pays auprès d'un échantillon de 4 763 jeunes diplômés de l'année 2004, répartis sur les différentes spécialités et filières de l'enseignement supérieur. Voir, Ministère de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle des jeunes (MEIPJ) et Banque mondiale, *op. cit.*
 15. Ce taux global est plus élevé pour les femmes (51,6 %) que pour les hommes (38,3 %).
 16. D'un autre côté, la poursuite des études retient plus de 13 % des effectifs en dehors de la catégorie des demandeurs d'emploi et influe sur le taux de chômage, qui, sans cela, serait plus élevé. MEIPJ et Banque mondiale, *Dynamique de l'emploi et adéquation de la formation parmi les diplômés universitaires*. Vol. 1 : *Rapport sur l'insertion des diplômés de l'année 2004*, *op. cit.*
 17. En 2004, le ministère de l'Emploi a été rebaptisé ministère de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle des jeunes. Cf. le décret n° 2004-2644, du 10 novembre 2004 portant nomination des membres du gouvernement, *Journal officiel de la République tunisienne*, n° 94, en date du 23 novembre 2004.

du dispositif de la politique « active » de l'emploi et le nombre croissant d'institutions chargées de la gestion du marché du travail.

Un autre aspect mérite toutefois notre attention. Ce que nous venons d'indiquer pourrait laisser sous-entendre que le chômage des jeunes est un problème qui concerne majoritairement les jeunes diplômés. Il n'en est rien. En dépit de l'inversion de la tendance, le plus grand nombre de chômeurs est encore celui des décrocheurs de l'enseignement primaire et secondaire¹⁸. Pourtant, c'est le chômage des diplômés du supérieur qui retient l'essentiel de l'attention des médias et des pouvoirs publics et qui donne lieu à toute sorte de « pirouettes discursives » et d'euphémismes destinés à le dire sans le rendre visible de manière alarmante¹⁹. Comment peut-on expliquer ce paradoxe ? Les réponses vont dans deux directions, et celles qui insistent sur la capacité des diplômés du supérieur à exercer plus de pression politique sont aussi bien judicieuses qu'insuffisantes. Elles occultent un facteur qui nous semble particulièrement important, à savoir l'effet ravageur du chômage des diplômés sur le modèle méritocratique bâti autour de l'école de l'Indépendance²⁰. La fin de ce modèle, dans lequel l'école constituait un instrument de mobilité sociale par excellence, exacerbe les « frustrations » de cette masse pléthorique de jeunes diplômés, dont les exigences salariales correspondent à un investissement et à un capital scolaires jugés importants. Elle met en difficulté, à court sinon à moyen terme, l'ordre politique dans son ensemble et les modèles de justice qui le fonde. Nous y reviendrons.

18. En 1984, il y a 85 000 chômeurs analphabètes, 111 200 de niveau d'instruction primaire et 1 700 diplômés du supérieur; en 2004, on recense 52 400 analphabètes, 179 600 de niveau primaire et 40 700 de niveau supérieur. Voir A. Halleb et S. Ben Sedrine, *Caractéristiques du marché du travail en Tunisie, politiques de développement des ressources humaines et politiques de l'emploi*, *op. cit.*, p. 17.

19. Comme le souligne A. Hafaïedh, le discours officiel en Tunisie ne parle pas du *problème du chômage* des diplômés, mais de la *question de l'emploi* de ces derniers. Le même auteur ajoute que, contrairement au Maroc où les chômeurs diplômés se sont organisés dans un mouvement de contestation, on assiste en Tunisie à un conflit « sans parole ». Voir A. Hafaïedh, « Trajectoires de chômeurs diplômés en Tunisie : l'attente, l'ailleurs et la conversion », dans V. Geisser (dir.), *Diplômés magrébins d'ici et d'ailleurs*, *op. cit.*, p. 123-125.

20. S. Ben Sedrine et V. Geisser, « Les diplômés à la sortie de l'université », *Monde Arabe-Magreb-Machrek*, *op. cit.*, p. 18.

1.2 Les dispositifs et les politiques publiques d'emploi

Bien que le chômage, la précarité et la rareté de l'emploi soient des problèmes endémiques et chroniques dans la Tunisie indépendante²¹, c'est depuis la seconde moitié des années 1980 qu'un dispositif public colossal a été mis en place pour aider les «perdants» de la libéralisation à s'insérer sur le marché du travail²². Aujourd'hui, une pléthore d'institutions publiques est en charge de la gestion du marché du travail, dont le ministère de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle des jeunes²³ et l'Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant²⁴. Mais ce qui frappe le plus en Tunisie, c'est la diversité quasi cacophonique des programmes qui composent l'ensemble du dispositif mis en place dans le cadre de la politique «active²⁵» de l'emploi. Cette diversité s'explique par «l'empilement», depuis les années 1960, de programmes successifs qui viennent s'ajouter les uns aux autres.

L'analyse des formes d'intervention de l'État dans le marché de l'emploi nous permet de cerner trois moments idéologiques et politiques majeurs, qui jalonnent le processus d'engagement progressif sur la voie de la libéralisation économique et reflètent les modes de gestion des contraintes et des pressions qui en découlent.

- 1) Dans un premier moment, l'État entend, par le biais des programmes mis en œuvre, donner un coup de fouet à la salarisation des jeunes, notamment à travers le financement des stages

-
21. R. Ben Amor, «Parcours des jeunes et précarité dans des quartiers populaires de Tunis: exemple d'Ettadhamen-Douar Hicher», dans I. Berry-Chikhaoui, A. Deboulet et L. Roulleau-Berger (dir.), *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, Paris, La Découverte, 2007, p. 209-222.
 22. S. Ben Sedrine, «Insertion professionnelle des diplômés du supérieur dans un contexte de transition libérale», *Travail et Développement*, n° 18-19, 2000, p. 79-104.
 23. La gestion des problèmes de l'emploi relevait des attributions du ministère des Affaires sociales, jusqu'au début des années 1990, date de la création d'un ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (avant que la formation professionnelle ne rejoigne l'Éducation nationale dans une structure ministérielle unifiée).
 24. Il existe une autre agence, l'Agence tunisienne de coopération technique, chargée du placement à l'étranger des compétences tunisiennes. Il importe de rappeler également que le monopole légal, par l'État, de la gestion et du contrôle du marché du travail n'est plus effectif. On compte désormais de nombreuses entreprises d'intermédiation et de service dites de «sous-traitance», qui exercent dans le domaine du conseil au recrutement, dans l'intérim et dans la location de main-d'œuvre. Voir CNE, *Croissance et développement: le défi de l'emploi aux multiples dimensions. Diagnostic, op. cit.*, p. 40.
 25. Elle est dite «active», par opposition au caractère «passif» associé à l'existence d'un régime national d'indemnisation du chômage.

d'initiation à la vie professionnelle (SIVP). L'État, qui ne finance plus l'emploi de manière directe par le truchement du recrutement dans la fonction et dans les établissements publics, le fait désormais par le biais de sa politique active de l'emploi, avec l'objectif de réduire le coût social et politique des restrictions budgétaires adoptées dans le cadre du PAS. Il n'est pas jusqu'aux SIVP qui ne servent à contourner ces restrictions budgétaires, mais en générant, par des moyens détournés, des emplois de plus en plus « précaires ».

- 2) Le deuxième moment, qu'on peut dater symboliquement par le changement de l'appellation officielle de l'Agence nationale de l'emploi, rebaptisée à partir de 2003 Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI²⁶), est marqué par l'orientation vers la promotion de la micro-entreprise et du travail indépendant; il est centré sur l'encouragement des demandeurs d'emploi à s'installer à leur propre compte et sur la mobilisation, en leur faveur, de ressources financières nécessaires à la création de micro-entreprises. On n'est pas loin ici de l'injonction étatique à devenir « entrepreneur », que décrit Karine Tourné au sujet des jeunes diplômés chômeurs en Égypte²⁷. L'élément essentiel du dispositif, mis en place dans le cadre de cette deuxième orientation, vise le financement de la création d'entreprise à travers un instrument principal, la Banque tunisienne de solidarité (BTS) créée en 1997.
- 3) La création depuis 1999 du Fonds national de l'emploi (FNE²⁸), qui deviendra au cours des années 2000 le dispositif dominant de la politique de l'emploi, représente un moment d'intégration par lequel l'État cherche à mettre en place ce qui semble être un « outil de synthèse », impliquant des instruments divers (au nombre de 35) axés sur la formation complémentaire, la formation profes-

26. Cf le décret n° 2003-564 du 17 mars 2003, portant changement d'appellation de l'Agence tunisienne de l'emploi et des bureaux d'emploi qui en relèvent. *Journal officiel de la République tunisienne*, n° 23 en date du 21 mars 2003.

27. K. Tourné, « « Devenez votre patron ! » La mise en scène du chômage et la figure du jeune entrepreneur en Égypte dans les années 1990 », dans M. Bennani-Chraïbi et I. Farag (dir.), *Jeunesses des sociétés arabes. Par-delà les promesses et les menaces*, Paris, Aux lieux d'être, 2007, p. 165-194.

28. Le FNE (dit aussi Fonds 21-21) a été créé à la fin de l'année 1999. Alimenté par des contributions « volontaires » des entreprises, au prorata de leurs effectifs d'employés, il finance 35 instruments orientés vers la promotion de l'emploi salarié et non salarié.

sionnelle, l'apprentissage en entreprise et la formation des personnes à besoins spécifiques, sur le financement du recrutement dans le secteur public et l'aide à l'émigration organisée et, enfin, sur le financement de la création des micro-entreprises.

En l'absence d'une évaluation systématique et rigoureuse de l'impact de ces politiques publiques de l'emploi et de leur traduction en termes de dispositifs, nombreuses sont les tentatives d'évaluation qui cherchent à mesurer les effets et les limites du travail accompli. La plupart des analystes mettent l'accent sur trois registres d'évaluation différents : le degré d'efficacité des dispositifs mis en place, leurs effets pervers et le crédit dont ils bénéficient auprès des populations concernées.

À un premier niveau, il faut reconnaître d'abord que la comptabilité des bénéficiaires d'un programme ou des services d'une institution est un indicateur insuffisant. Le principal paramètre à retenir pour évaluer l'efficacité d'un dispositif consiste à déterminer sa plus-value. À quel point les dispositifs d'aide à l'emploi permettent d'atténuer les taux de chômage des spécialités et des filières les plus affectées ou ceux des populations les plus vulnérables ? Les réponses dont nous disposons sont à cet égard plus que dubitatives : les politiques actives du marché du travail profitent davantage aux spécialités les moins touchées par le chômage ; elles ont tendance à aider ceux qui en ont le moins besoin et génèrent des emplois qui seraient normalement créés sans leur intervention d'appoint²⁹. En évoquant des délais d'attente de plus en plus longs et des services inefficaces qui ne retirent les jeunes que temporairement du chômage, en les inscrivant, de fait, dans des « carrières de précarité³⁰ », le rapport de la dernière consultation sur l'emploi (2008) est accablant : « l'organisation actuelle et les méthodes de travail des services publics d'emploi, y lit-on, n'excluent pas le risque d'aider celui qui est déjà aidé par son réseau social³¹ ».

29. MEIPJ et Banque mondiale, *Dynamique de l'emploi et adéquation de la formation parmi les diplômés universitaires*. Vol. 1 : *Rapport sur l'insertion des diplômés de l'année 2004*, op. cit.

30. Nous empruntons cette notion à C. Nicole-Drancourt et L. Roulleau-Berger qui décrivent, dans le cas de la France, trois types de carrières de jeunes en situation de précarité : les carrières d'assignation à la précarité, d'adaptation à la précarité et de résistance à la précarité. Voir C. Nicole-Drancourt et L. Roulleau-Berger, *Les jeunes et le travail : 1950-2000*, Paris, PUF, 2001.

31. CNE, *Croissance et développement : le défi de l'emploi aux multiples dimensions*. *Diagnostic*, op. cit., p. 39.

La plupart des chercheurs, dont Saïd Ben Sedrine, insistent également sur les effets pervers des politiques en question, en rappelant l’ambiguïté des dispositifs mis en place et celle des statuts sociaux qu’ils génèrent, tels que celui de stagiaire SIVP : celui-ci est-il un « étudiant en formation sur le tas », « un salarié déguisé » ou un « chômeur potentiel » ? L’ambiguïté de ces dispositifs favorise leur détournement de leurs fonctions initiales. Par leur biais, les organismes et les entreprises des secteurs public et privé se donnent le moyen de mobiliser les jeunes diplômés de l’enseignement supérieur, pour de longues périodes d’essai et pour un coût inférieur à celui du marché du travail³².

Le point culminant de ces critiques porte sur le crédit limité de ces dispositifs aux yeux des concernés, notamment les jeunes. Si les réseaux sociaux jouent encore un rôle déterminant en matière de placement professionnel, c’est que les mécanismes qui sont censés le faire de manière plus « équitable » sont perçus comme dysfonctionnels. Face à la compétition grandissante autour de l’emploi et pour atténuer les « effets secondaires » de la mutation libérale, bon nombre de Tunisiens redécouvrent les « bienfaits » des ressources familiales et des réseaux communautaires³³. À défaut de chiffres sur la proportion de jeunes qui s’adressent au dispositif institutionnel d’insertion professionnelle, nous disposons des résultats de quelques enquêtes qualitatives à ce sujet. Les matériaux de l’une de ces enquêtes indiquent, dans l’ensemble, le peu d’enthousiasme et d’engagement, voire le rejet qui caractérise l’attitude des jeunes envers les formations proposées, considérées comme « bidon ». La plupart d’entre eux sont également indifférents à l’offre publique d’aide à l’emploi, dont ils jugent avec suspicion l’équité des prestations³⁴.

2. LES JEUNES, LE TRAVAIL ET LE VÉCU DE LA PRÉCARITÉ : DES UNIVERS À EXPLORER

En ce qui a trait au rapport au travail des jeunes, au vécu de la précarité et du chômage ou aux stratégies déployées pour s’insérer profes-

32. S. Ben Sedrine, « Insertion professionnelle des diplômés du supérieur dans un contexte de transition libérale », *Travail et Développement*, *op. cit.*

33. S. Ben Sedrine et V. Geisser, « Les diplômés à la sortie de l’université », *op. cit.*

34. R. Ben Amor, « Parcours des jeunes et précarité dans des quartiers populaires de Tunis : exemple d’Éttadhamen-Douar Hicher », dans I. Berry-Chikhaoui, A. Deboulet et L. Roulleau-Berger (dir.), *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, *op. cit.*

sionnellement, nous disposons encore de peu de données. Il s'agit essentiellement des résultats d'enquêtes qualitatives circonscrites dans le temps et dans l'espace, réalisées auprès d'échantillons très limités. Nous en ferons une lecture fouillée, mais nous procéderons également à quelques recadrages statistiques, grâce aux rares données qui nous permettent de nous aventurer sur les voies tortueuses des trajectoires et des logiques d'acteurs.

2.1 Le rapport au travail des jeunes : quelques pistes de réflexion

Le premier aspect sur lequel notre analyse s'attarde est celui du rapport des jeunes au travail. En parlant de « rapport au travail », nous fixons un point nodal autour duquel s'articulent des considérations qui relèvent à la fois de l'axiologique et de l'ordre des représentations collectives et qui constituent une voie d'accès au rôle joué par le travail dans la construction des identités sur le plan individuel et social. En revisitant les analyses habermasienne à ce propos, Jacques Hamel suggère que le rapport au travail se décline de deux manières essentielles, soit dans le registre de « l'instrumentalité », soit dans celui de « l'expression de soi ». S'agissant des jeunes en particulier, il cherche, surtout, à réengager le débat sur la prétendue prédominance du premier registre³⁵.

Est-il vrai que le travail est réduit, chez les jeunes, à sa fonction instrumentale de moyen de subsistance et que la vie est désormais « ailleurs »³⁶ ? Pour répondre à cette question, les enquêtes tunisiennes nous fournissent des indications précieuses sur quelques tendances majeures : le déclin du sens de la « vocation » et la prédominance du souci de réussite économique, considérée comme la garantie absolue d'un statut social valorisé. C'est en situation de chômage et de précarité, c'est-à-dire de rareté, que le travail

35. J. Hamel, « Le rapport au travail et la “génération numérique” », dans S. Bourdon et M. Vultur (dir.), *Les jeunes et le travail*, Québec, Les Éditions de l'IQRC/PUL, 2007, p. 69-87. Pour une présentation des débats sur la question des valeurs liées au travail, voir aussi D. Mercure et M. Vultur, *La signification du travail. Nouveau modèle productif et ethos du travail au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010.

36. Dans son dernier ouvrage, R. Castel discute l'hypothèse selon laquelle l'attitude actuelle des jeunes face au travail indique la fin de sa centralité. Il insiste sur la nécessité d'interpréter les changements survenus « en donnant tout leur poids aux déterminants sociaux qui continuent à commander l'accès au travail et les rapports, plus ou moins positifs ou négatifs, que l'on peut entretenir avec lui ». Voir R. Castel, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, op. cit., p. 157.

semble recouvrir une valeur en soi et redevenir un vecteur de sens³⁷. Les données d'une enquête de type quantitatif, réalisée conjointement en Tunisie et en Égypte auprès d'un échantillon limité de jeunes, fournit des informations qui vont dans le même sens : le rendement économique d'un emploi quelconque est le critère le plus déterminant dans son évaluation pour près de 60 % des jeunes Tunisiens, filles (62 %) et garçons (60 %), alors que son rendement en termes de statut social ne semble important que pour 14 % des garçons et 4 % des filles seulement³⁸.

D'autres recherches montrent que le rapport au travail est déterminé par deux variables essentielles : le genre et, ce qui est encore plus important pour notre propos, la position dans les cycles de vie. En Tunisie, les différences de genre structurent le rapport au travail : pour les hommes, ce rapport est fondé sur l'idée socialement construite que «le travail est central dans le projet de vie», alors qu'il est organisé, pour les femmes, autour du couple activité/famille. En raison de sa centralité dans la vie des hommes, l'importance du travail ne varie pas en fonction de la position dans les cycles de vie. En revanche, s'agissant des femmes, les variations du rapport au travail sont très visibles selon les données du contexte et du parcours biographique³⁹. Elles le sont aussi en fonction de la nature du travail lui-même (stable ou précaire, bien rémunérateur ou non, etc.). Dans une situation de précarité, ou de conditions de travail difficiles, les femmes mariés et mères de famille finissent généralement par «trancher» en faveur du rôle familial. Quant aux jeunes filles, leur rapport au travail peut devenir un élément profondément structurant de leur vie et de leur expérience quotidienne, en se construisant aussi bien autour de considérations de type instrumental (besoin économique ou autonomie financière par rapport à la famille), qu'en référence à d'autres impératifs qui vont de la quête de sociabilité à celle de la reconnaissance et de la réalisation de soi⁴⁰.

37. D. Mahfoudh-Draoui et I. Melliti, *De la difficulté de grandir. Pour une sociologie de l'adolescence en Tunisie*, Tunis, Centre de publication universitaire, 2006. Les analyses de R. Castel vont dans le même sens lorsqu'il écrit que «l'importance du travail n'est sans doute jamais aussi sensible que lorsqu'il fait défaut», *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, *op. cit.*, p. 106.

38. Ligue des États arabes/Direction des politiques de population et de migration, *Les valeurs dominantes chez les jeunes : caractéristiques et déterminants*, Le Caire, 2006 (en arabe).

39. R. Ben Amor, «Parcours des jeunes et précarité dans des quartiers populaires de Tunis : exemple d'Ettadhamen-Douar Hicher», dans I. Berry-Chikhaoui, A. Deboulet et L. Roulleau-Berger (dir.), *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, *op. cit.*

40. *Ibid.*

Un deuxième élément fondamental qui concerne les représentations du travail consiste dans l'évaluation différentielle du privé et du public. Dans le contexte tunisien, où le secteur public a pendant longtemps assuré la gratuité de l'enseignement et la garantie de l'emploi pour les diplômés, «plusieurs générations successives ont construit un même idéal de mobilité sociale : pousser le plus loin possible les études et obtenir un emploi stable dans le secteur public⁴¹». Bien que fortement ébréchée, force est de constater que l'image de l'État tutélaire et employeur persiste à contrecourant des tentatives politiques de promotion de l'initiative privée et du «travail indépendant» et en dépit de la politique d'ajustement structurel⁴². Dans une perspective de recherche de la sécurité, exacerbée par un contexte de précarité croissante, la fonction publique continue d'attirer la préférence de plus de 53 % des jeunes, qui pensent que l'emploi dans le secteur public est leur planche de salut⁴³. Les données statistiques semblent leur donner raison, car ce secteur reste le principal employeur des diplômés du supérieur avec un taux de 52 %⁴⁴. Pour une bonne proportion des jeunes diplômés, l'emploi dans le secteur privé est mal perçu. Selon les chiffres du rapport conjoint du ministère de l'Emploi et de la Banque mondiale, plus de 48 % des jeunes salariés s'étaient déclarés à la recherche d'un meilleur emploi, ce qui veut dire qu'une partie des emplois occupés sont des emplois de transit ou d'attente. On peut émettre l'hypothèse qu'une bonne partie de ces emplois concerne le secteur privé et qu'elle s'inscrit dans des stratégies qui relèvent de ce que Ben Sedrine et Geisser qualifient de «pantouflage à l'envers⁴⁵». Seulement, il n'y pas que la «culture du secteur public» qui est responsable de la mauvaise presse des emplois du secteur privé. La précarité de l'emploi dans ce secteur explique, en partie, le rejet dont il fait l'objet⁴⁶.

-
41. S. Ben Sedrine, «Insertion professionnelle des diplômés du supérieur dans un contexte de transition libérale», *Travail et Développement*, *op. cit.*
42. Pourtant, il semble qu'il existe en Tunisie une valorisation de l'indépendance professionnelle, préférée au salariat assimilé à la dépendance. Voir P.-N. Denjeuil, «La PME tunisienne. Émergence et pérennité», *Cahiers du LSCI-GRET*, Paris, Éd. LSCI-IRES-CO-CNRS et GRET, 1994.
43. Ligue des États arabes/Direction des politiques de population et de migration, *Les valeurs dominantes chez les jeunes : caractéristiques et déterminants*, *op. cit.*
44. MEIPJ et Banque mondiale, *Dynamique de l'emploi et adéquation de la formation parmi les diplômés universitaires*. Vol. 1 : *Rapport sur l'insertion des diplômés de l'année 2004*, *op. cit.*
45. S. Ben Sedrine et V. Geisser, «Les diplômés à la sortie de l'université», *op. cit.*
46. Seuls 20 % des diplômés travaillant dans le secteur privé ont réussi à obtenir un contrat à durée indéterminée. Voir MEIPJ et Banque mondiale, *Dynamique de l'emploi et adéquation de la formation parmi les diplômés universitaires*. Vol. 1 : *Rapport sur l'insertion des diplômés de l'année 2004*, *op. cit.*, p. 20.

2.2 Les modèles de justice en question

Nous l'avons déjà évoqué, l'un des effets majeurs de la crise de l'emploi des jeunes consiste dans la remise en question des modèles de justice instaurés par les réformes engagées au lendemain de l'Indépendance. Ces modèles de justice ne concernent pas uniquement la méritocratie scolaire. Dans une optique plus large, l'effet de leur érosion achoppe à la question de l'égalité des chances, dans une société où les privilèges de rang et de statut de naissance ont été battus en brèche par le procès de modernisation et suscitent majoritairement aujourd'hui de l'indignation.

En analysant le discours des jeunes diplômés au chômage, Abdelwaheb Hafaïedh s'empare de la théorie de la «frustration relative» élaborée par Samuel A. Stouffer et ses collaborateurs dans *The American Soldier*, pour décrire les interconnexions entre processus de comparaison sociale et référentiels de justice dans leur parole. Les jeunes diplômés en situation de précarité ou de chômage sont d'autant plus «frustrés» qu'ils considèrent que leur réussite économique et professionnelle est dans «l'ordre des choses» et qu'ils se comparent à d'autres jeunes qui se trouvent en meilleure situation, en faisant valoir socialement d'autres «capitaux» que le capital scolaire (même quand ils en sont dotés⁴⁷). Certains parmi eux «dénoncent» le système «des pistons» et des réseaux qui favorise selon eux les «fils à papa» (les «héritiers») et mettent en cause l'existence d'un système universitaire à deux vitesses fait, d'un côté, d'institutions «poubelles» destinées à la masse, produisant des chômeurs et, de l'autre, d'institution de «première classe», où se tiennent des campagnes de pré-recrutement avant l'obtention du diplôme⁴⁸.

Ces mêmes analyses montrent que l'obtention du diplôme, toujours considéré comme un facteur de réussite économique et professionnelle, attise les attentes et rend la perspective de faire table rase ou de faire abstraction des années de labeur sur les bancs de l'école et de l'université tout simplement inacceptable. Pour les jeunes diplômés chômeurs, ce qui est le plus difficile à vivre dans la reconversion ou le déclassement, c'est

47. On n'est pas loin ici de ce que constate F. Dubet, à partir de l'analyse de la situation française: «Le diplôme agit comme un “titre de noblesse”: il est associé au sentiment de posséder une sorte de droit de surclassement social. Mais ce “droit” s'étiole», écrit-il. Il ajoute plus loin: «le phénomène d'inflation et de dévaluation des diplômes constitue une formidable machine à produire de la frustration relative». Voir F. Dubet, *Injustices: l'expérience des inégalités au travail*, Paris, Seuil, 2006, p. 279.

48. A. Hafaïedh, «Trajectoires de chômeurs diplômés en Tunisie: l'attente, l'ailleurs et la conversion», V. Geisser (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs*, op. cit.

d'accepter l'idée que le diplôme s'avère un chèque « sans provision⁴⁹ » et de sacrifier, par conséquent, cette tranche de vie que représentent les années d'étude. Beaucoup de jeunes estiment que l'État, en sa qualité de garant de la valeur sociale des diplômes (à travers le mécanisme de « certification », dont il se réservait le monopôle exclusif jusqu'aux années 1990) et de l'employabilité qui en découle, ne joue pas son rôle de régulateur. Ils soupçonnent le dispositif public mis en place dans l'objectif de rétablir l'égalité des chances de ne pas jouer pleinement son rôle, en devenant un simple subterfuge destiné à organiser le système d'attente.

Par ailleurs, ce n'est pas seulement la dépréciation des titres universitaires qui met à mal les modèles de justice, mais aussi la reconfiguration des rapports hiérarchiques entre travail, réussite économique, savoir et mérite. La perception par les jeunes de phénomènes qui reflètent, à leurs yeux, la montée en puissance de la valeur de l'argent ou du sport, met davantage en exergue la dépréciation du diplôme et rend la crise des modèles de justice plus problématique. S'il n'est pas toujours facile de s'acheminer vers la solution de la reconversion en situation de chômage, c'est que bon nombre de jeunes n'acceptent pas, à travers la décision de la reconversion, d'entériner à un niveau profond, engageant la définition de soi, une nouvelle vision qui déclasserait le savoir ou le mérite au profit du travail ou de la réussite économique. En revanche, ceux qui décident de franchir le pas de la reconversion doivent se détacher de la « raison statutaire » et du registre de la méritocratie universitaire pour s'orienter vers une vision qui valorise l'effort ou l'expérience au dépend du diplôme⁵⁰.

2.3 Le vécu de la précarité : des identités en souffrance

Bien que les principaux déterminants de la précarité demeurent les mêmes (échec scolaire, absence de soutien familial, etc.), il ne fait pas de doute que les périodes d'instabilité professionnelle et les trajectoires de stabilisation ne cessent de s'allonger pour des catégories de jeunes qui étaient, il y a dix ou quinze ans, à l'abri de cette situation⁵¹. La pression

49. P. Fargues, « La génération du changement », *Monde Arabe-Maghreb-Machrek* n° 171-172, 2001, p. 3-11.

50. A. Hafäïedh, « Trajectoires de chômeurs diplômés en Tunisie : l'attente, l'ailleurs et la conversion », dans V. Geisser (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs*, op. cit.

51. Comme le note judicieusement R. Ben Amor, la notion de précarité mérite un examen minutieux avant son application à des sociétés, comme la société tunisienne, qui n'ont jamais connu ce que R. Castel qualifie de « compromis salarial ». Voir R. Ben Amor, « Parcours des jeunes et précarité dans des quartiers populaires de Tunis : exemple

de la précarité se traduit, entre autres indicateurs, par la croissance du secteur informel, lequel est passé de 39,3 % en 1989 à 49 % de l'emploi non agricole en 1996 selon un rapport du Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche⁵². Le vécu de la précarité et du chômage a des effets considérables sur la construction identitaire que nous allons essayer d'esquisser brièvement.

En l'absence d'un statut professionnel clair, et lorsque les délais d'attente pour l'acquiescer s'allongent, ce sont les modalités de définition de soi, par ou autour du travail, et la capacité de se construire et d'inscrire son projet de vie dans la durée qui en pâtissent⁵³. Reprenant en partie l'analyse que fait Dominique Schnapper de l'épreuve du chômage⁵⁴, Hafaïedh montre que l'expérience vécue par des jeunes chômeurs diplômés se décline en Tunisie selon deux modalités seulement : celle du « chômage total » (décrit par Schnapper en termes d'humiliation, de désocialisation et de sentiment d'inutilité), vécu comme une « honte » et comme un échec personnel, et celle du « chômage différé », où la recherche du travail ou la formation permettant d'en trouver un deviennent, en quelque sorte, un travail en soi⁵⁵.

Deux types de parcours de jeunes sont observés en relation avec les situations de précarité chronique ou de chômage. Le premier type renvoie à ce que Ridha Ben Amor, s'inspirant de Chantal Nicole-Drancourt et Laurence Roulleau-Berger⁵⁶, considère comme des « parcours d'inscription dans la précarité ». En dépit de leur volonté de « s'en sortir », nombreux sont les jeunes qui s'installent ainsi dans la précarité, accumulent les expériences non concluantes et non cumulatives et deviennent incapables d'élaborer de véritables projets, particulièrement lorsqu'ils sont démunis de ressources qui leur permettent de rebondir (soutien familial, formation complémentaire, etc.). Chez eux, comme le

d'Ettadhamen-Douar Hicher», *op. cit.* Cf. à propos de cette notion aussi l'ouvrage de S. Paugam, *Le salariable de la précarité*, Paris, PUF, 2000 ; et celui, très récent, de R. Castel, *La montée des incertitudes*, *op. cit.*

52. CAWTAR, *Mondialisation et genre. Participation économique de la femme arabe*, Tunis, 2001.

53. K. Tourné parle à ce propos, à juste titre, de « panne biographique ». Voir K. Tourné, « “Devenez votre patron !” La mise en scène du chômage et la figure du jeune entrepreneur en Égypte dans les années 1990 », dans M. Bennani-Chraïbi et I. Farag (dir.), *Jeunes des sociétés arabes. Par-delà les promesses et les menaces*, *op. cit.*

54. D. Schnapper, *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard, 1981.

55. A. Hafaïedh, « Trajectoires de chômeurs diplômés en Tunisie : l'attente, l'ailleurs et la conversion », dans V. Geisser (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs*, *op. cit.*

56. C. Nicole-Drancourt et L. Roulleau-Berger, *Les jeunes et le travail : 1950-2000*, *op. cit.*

montre le même sociologue, ce sont les compétences strictement discursives qui ont tendance à l'emporter : dénonciation des conditions de travail, distanciation critique par rapport aux dispositifs de formation et d'emploi, etc.⁵⁷. Chez d'autres, on observe au contraire des formes et des parcours de « résistance à la précarité », qui se traduisent par des projets plus élaborés, une mobilisation tous azimuts des ressources (liens de solidarité familiale, réseaux amicaux, etc.) et une « perspective de sortie de la précarité plus nette », consistant soit dans la recherche active d'un emploi « stable », soit dans l'option assumée pour un travail indépendant. Dans ce cas, les parcours peuvent être sinueux et discontinus, mais ils le sont à force d'acharnement⁵⁸. Une analyse plus fine de ces parcours est à même de nous permettre de saisir les enjeux de reconnaissance qui se nouent autour du travail, dans le milieu du travail lui-même ou dans la sphère domestique : être capable de se prendre en charge ainsi que les siens pour préserver sa « dignité », être indépendant ou participer économiquement au budget familial, accéder à la condition d'adulte pour exister socialement, etc. C'est « la lutte pour la reconnaissance » qui peut expliquer également l'orientation de certains jeunes vers le travail indépendant afin de rompre avec une situation de précarité ou une condition salariale jugée « dégradante »⁵⁹.

Une typologie systématique fondée sur une méthode statistique de traitement des trajectoires individuelles des jeunes diplômés, mais moins loquace au chapitre des enseignements sociologiques, est fournie par le rapport conjoint du ministère de l'Emploi et de la Banque mondiale. Plusieurs types de parcours sur le marché du travail y sont repérés : des parcours de stabilisation (12,7 % des jeunes diplômés), de chômage persistant (38 %), d'alternance entre chômage et dispositifs publics d'emploi (17 %), de retrait d'activité ou de refus d'accès au marché du travail pour motif d'études post-diplôme (19 %) ⁶⁰. Ces parcours, par ailleurs surdéterminés par des rapports différents au travail ainsi que d'autres variables, telles que le genre ou le statut matrimonial, deviennent

57. R. Ben Amor, « Parcours des jeunes et précarité dans des quartiers populaires de Tunis : exemple d'Ettadhmen-Douar Hicher », dans I. Berry-Chikhaoui, A. Deboulet et L. Roulleau-Berger (dir.), *Villes internationales. Entre tensions et réactions des habitants*, op. cit.

58. *Ibid.*

59. R. Ben Amor, « Jeunes et reconnaissance sociale », dans I. Melliti, D. Mahfoudh Draoui, R. Ben Amor et S. Ben Fredj (dir.), *Jeunes, dynamiques identitaires et frontières culturelles*, Tunis, UNICEF, 2008, p. 145-162.

60. MEIPJ et Banque mondiale, *Dynamique de l'emploi et adéquation de la formation parmi les diplômés universitaires*. Vol. 1 : *Rapport sur l'insertion des diplômés de l'année 2004*, op. cit.

lisibles à la lumière des données dont nous disposons au sujet des stratégies et des attitudes envers le chômage et la précarité.

2.4 Les stratégies et les attitudes des jeunes envers le chômage et la précarité : parcours sinueux et pis-aller

Les enquêtes consacrées aux jeunes font état d'une panoplie d'attitudes et de stratégies face aux situations de précarité et de chômage : attente et dédramatisation, reconversion et déclassement, débrouilles et projets de départ⁶¹.

Quant à l'attente, elle peut se décliner de plusieurs manières. Elle peut se traduire par l'occupation provisoire d'un emploi de transit, dans l'espoir de pouvoir accéder ensuite à un emploi stabilisateur qui correspond aux attentes en termes de salaire et de sécurité⁶². Elle consiste de plus en plus dans la poursuite des études, vécue comme un pis-aller et non sur le mode de l'investissement et du projet. Quelques données statistiques laissent penser que le retour au cursus universitaire et le report de l'entrée sur le marché du travail peuvent être assimilés à un subterfuge d'attente. Ce n'est pas un hasard si les diplômés issus des niveaux et des spécialités les plus exposés au chômage sont plus nombreux à s'inscrire dans des cycles d'études supérieures, sachant, par ailleurs, que 39 % des jeunes inscrits dans un cycle d'études supérieur se déclarent prêts à quitter les études, dans le cas où une offre d'emploi leur est proposée⁶³. L'attente a aussi ses interstices et ses espaces, dont le café du commerce pour les hommes. L'enquête menée par Hafaïedh montre à quel point la fréquentation des cafés est fondamentale dans les trajectoires et le vécu quotidiens d'un chercheur d'emploi. Elle permet aux jeunes d'échapper à la désocialisation, de leur donner la possibilité de se faire une place dans l'espace public, dans une culture où la dimension sexuée de l'espace est toujours prégnante et où l'espace domestique demeure un fief incontesté de la gent féminine, ainsi que de faire semblant d'être occupés et d'avoir

61. En reprenant un concept proposé par U. Beck, R. Castel parle à ce propos de « modèle biographique », fait de tâtonnements, de bifurcations et d'itinéraires professionnels discontinus, où les jeunes sont contraints d'expérimenter plusieurs voies et de « tenter des recompositions plus ou moins aventureuses ». Voir R. Castel, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, *op. cit.*

62. S. Ben Sedrine, « Insertion professionnelle des diplômés du supérieur dans un contexte de transition libérale », *op. cit.*

63. MEIPJ et Banque mondiale, *Dynamique de l'emploi et adéquation de la formation parmi les diplômés universitaires*, Vol. 1 : *Rapport sur l'insertion des diplômés de l'année 2004*, *op. cit.*

quelque chose à faire comme les «gens ordinaires⁶⁴». L'attente est souvent vécue de manière alternée avec différentes tentatives de sortie de la précarité qui s'inscrivent, loin des politiques publiques, dans des logiques de débrouillardise, saisissant les opportunités des circuits économiques informels⁶⁵.

Pour les diplômés, la reconversion et le déclassement⁶⁶, allant souvent de pair, constituent des options plus difficiles à mettre en œuvre, en raison de leur coût élevé sur le plan identitaire. La première implique un processus d'expérimentation qui n'est pas toujours concluant, de même que des formes de socialisation secondaires complexes et hasardeuses⁶⁷. La reconversion passe par un certain nombre de leviers qui permettent, en partie, la redéfinition de soi : la dissociation pragmatique entre travail et profession ou métier, la croyance en la valeur absolue du travail, quelle que soit sa nature, en tant que vecteur de réussite économique, et l'acceptation de la valeur non marchande de certains diplômés. La deuxième option, celle du déclassement, se traduit par une révision à la baisse du «salaire de réserve⁶⁸», qui peut aller jusqu'au tiers du salaire initialement souhaité⁶⁹. L'un de ses effets est de contribuer, par un effet de cascade, à accentuer la dépréciation des diplômes. D'après certaines données, le déclassement concerne plus les femmes ; la reconversion, davantage les hommes⁷⁰. Ces différences de genre doivent s'expliquer par un rapport différent au travail.

64. A. Hafäïedh, «Trajectoires de chômeurs diplômés en Tunisie: l'attente, l'ailleurs et la conversion», dans V. Geisser (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs*, op. cit.

65. Enda Interarabe, *La débrouille au féminin: stratégies de débrouillardise des femmes de quartiers défavorisés en Tunisie*, Tunis, 1997.

66. «Les problèmes de déclassement et d'adéquation sont prévalents, peut-on lire dans le rapport conjoint du ministère de l'Emploi et de la Banque mondiale. Par niveaux éducatifs, le taux de déclassement est le plus fort chez les maîtrisards.» Il est important de rappeler, toutefois, que la notion de déclassement renvoie à un phénomène complexe, qui nécessite des repères et des points de référence et qui implique des dimensions objectives et subjectives, statistiques et psychosociologiques. Voir S. Ben Sedrine, «Insertion professionnelle des diplômés du supérieur dans un contexte de transition libérale», *Travail et Développement*, op. cit.

67. A. Hafäïedh, «Trajectoires de chômeurs diplômés en Tunisie: l'attente, l'ailleurs et la conversion», V. Geisser (dir.), *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs*, op. cit.

68. Le «salaire de réserve» est le niveau de salaire exigé par le demandeur d'emploi au moment de son entrée sur le marché du travail, niveau au-dessous duquel il est censé théoriquement rejeter les offres d'emploi.

69. S. Ben Sedrine, «Insertion professionnelle des diplômés du supérieur dans un contexte de transition libérale», *Travail et Développement*, op. cit.

70. MEIPJ et Banque mondiale, *Dynamique de l'emploi et adéquation de la formation parmi les diplômés universitaires*. Vol. 1: *Rapport sur l'insertion des diplômés de l'année 2004*, op. cit.

Faute de pouvoir accepter le coût identitaire de la reconversion ou du déclassement, de parvenir à construire des alternatives crédibles et d'avoir l'énergie nécessaire pour les mettre en œuvre, bon nombre de jeunes, de plus en plus nombreux, se réfugient dans le projet ultime de partir, souvent par les voies illégales des filières de l'émigration clandestine (*harka*)⁷¹. Tantôt de l'ordre exclusif du fantasme, tantôt relativement planifié en donnant lieu à une exploration méthodique des alternatives, une mobilisation du réseau social et des moyens financiers, le projet du départ est d'abord un rêve qui, en faisant appel à l'ailleurs, permet de sauvegarder un tant soit peu d'estime de soi, ici et maintenant. Plusieurs travaux de recherche le montrent⁷² dans le cas de la *harka*, ce départ d'abord «fantasmé⁷³», progressivement construit comme projet au sein des groupes de pairs et dans les espaces de proximité (*houma*), n'est pas motivé seulement par la recherche du travail. Il est perçu davantage comme le moyen d'opérer une conversion identitaire globale, permettant d'échapper au stigmate du chômage et de la dépendance, de repartir à zéro et de briser le cercle vicieux d'une vie qui tourne en rond.

71. D. Mahfoudh-Draoui et I. Melliti, *De la difficulté de grandir. Pour une sociologie de l'adolescence en Tunisie, op. cit.*

72. Voir H. Ben Khater Safroui, «La légitimation de la *harka*: une solution pour une obsession», *IBLA*, n° 203, 2009, p. 55-81. Cf. également M. Mabrouk, «*Al-hârikân*. Étude sociologique dans le milieu des émigrés clandestins et de leur imaginaire», *Revue tunisienne des sciences sociales*, n° 125, 2003 (en arabe).

73. Mahdi Mabrouk analyse de manière fine tout l'imaginaire qui entoure l'émigration clandestine, *ibid.*